

## **Conditions de participation et informations sur la protection des données pour l'action "10% sur tout avec le code coupon exclusif uniquement pour les clients réguliers à Bettembourg et Junglinster"**

En y prenant part, les participants acceptent les présentes conditions de participation et les informations relatives à la protection des données pour l'action "10% sur tout avec le code coupon exclusif uniquement pour les clients détenteurs de la carte fidélité à Bettembourg et Junglinster".

### **1. Organisateur**

L'action est organisée par Globus Lux S.A., 239, Z.A.E. WOLSER, L-3225 Bettembourg (ci-après également dénommé "l'organisateur"). Le destinataire des informations fournies par le participant, l'interlocuteur et le responsable est uniquement l'organisateur.

### **2. Conditions de participation**

L'action n'est valable que pour les clients détenteurs de la carte fidélité au Luxembourg.

La participation à la promotion est possible sous [www.globus-baumarkt.de/lux/](http://www.globus-baumarkt.de/lux/), [Demander la carte de fidélité | GLOBUS BAUMARKT \(globus-baumarkt.de\)](#) et sous [Compléter l'e-mail Lux | GLOBUS BAUMARKT \(globus-baumarkt.de\)](#)

- **Les clients qui ne sont pas encore détenteurs de la carte fidélité au Luxembourg :**  
Pour obtenir le coupon de réduction de 10%, il est nécessaire de s'inscrire au programme de fidélité pour le Luxembourg sous [Demander une carte de client régulier | GLOBUS BAUMARKT \(globus-baumarkt.de\)](#). La participation au programme de fidélité pour le Luxembourg s'effectue en remplissant entièrement et en envoyant le formulaire d'inscription susmentionné avec les données obligatoires : Prénom, nom, numéro de client fidélité, e-mail, code postal, date de naissance ainsi que confirmation des conditions générales du contrat et de la déclaration de protection des données. L'inscription au programme de fidélité doit être vérifiée en cliquant sur le lien figurant dans l'e-mail de confirmation envoyé à l'adresse e-mail indiquée.
- **Les clients qui participent déjà au programme de fidélité au Luxembourg :**  
Pour recevoir le coupon de réduction de 10%, le client doit compléter son adresse e-mail sous [Compléter l'e-mail Lux | GLOBUS BAUMARKT \(globus-baumarkt.de\)](#). L'ajout de l'adresse e-mail se fait en remplissant entièrement et en envoyant le formulaire susmentionné avec les données obligatoires suivantes : numéro de carte fidélité, code postal, e-mail, ainsi que la confirmation des conditions générales de contrat et de la déclaration de protection des données. Si Globus ne dispose pas encore de l'adresse e-mail complétée, celle-ci doit être vérifiée en cliquant sur le lien figurant dans l'e-mail de confirmation qui est envoyé à l'adresse e-mail indiquée.

L'action débute le 13.12.2023 et se termine le 24.12.2023. Une seule participation à l'action est possible par personne. Tout recours juridique est exclu.

### **3. Validité du coupon de réduction de 10%**

Le coupon de réduction de 10% sera envoyé exclusivement à l'adresse e-mail indiquée par le participant. La validité du coupon de réduction de 10% expire le 31/12/2023. Le coupon est utilisable dans les magasins de Bettembourg et Junglinster sur présentation d'une carte de fidélité valable. La réduction de 10% n'est pas accordée sur les articles promotionnels (semaines 50/23 - 52/23), les articles à prix réduits, les combustibles, les bouteilles de gaz (bouteille et remplissage), les produits alimentaires, les articles consignés, la gastronomie, les articles d'édition, les animaux vivants, les chèques-cadeaux, le lavage automatique, les stations-service, la boutique en ligne et les services. La réduction de prix s'effectue directement à la caisse. Les commandes doivent être payées le jour même. Le coupon ne peut pas être combiné avec d'autres actions.

### **4. Réserve de bonne exécution**

L'organisateur se réserve le droit de modifier, d'interrompre ou de mettre fin à l'action sans que les participants ne puissent faire valoir de droits à l'encontre de l'organisateur, en particulier si, pour des raisons techniques ou juridiques, le bon déroulement de l'action ne peut être garanti. De telles raisons peuvent être, par exemple, des virus informatiques, des tentatives de manipulation ou d'abus ou des erreurs de matériel et/ou de logiciel. En outre, l'organisateur se réserve le droit, à sa seule discrétion, d'exclure des personnes de la participation en cas de motifs légitimes, comme par exemple en cas de manipulations liées à l'accès ou au déroulement de l'action en cas de violation des présentes conditions de participation, d'actes déloyaux ou d'informations fausses ou trompeuses en rapport avec la participation à l'action. Dans les deux cas susmentionnés, les participants ne peuvent prétendre à aucun dédommagement de la part de l'organisateur.

### **5. Responsabilité**

Les exclusions et limitations de responsabilité suivantes s'appliquent à la responsabilité de l'organisateur en matière de dommages et intérêts, sans préjudice des autres conditions légales de réclamation : La responsabilité de l'organisateur est illimitée dans la mesure où la cause du dommage est intentionnelle ou résulte d'une négligence grave.

En outre, l'organisateur est responsable de la violation par négligence légère d'obligations essentielles dont le non-respect compromet la réalisation de l'objectif du contrat ou de la violation d'obligations dont l'exécution est indispensable au bon déroulement de l'action et dont les parties contractantes attendent régulièrement le respect. Dans ce cas, l'organisateur n'est toutefois responsable que des dommages prévisibles et typiques du contrat. L'organisateur n'est pas responsable de la violation par négligence légère d'autres obligations que celles mentionnées dans les phrases précédentes. Les limitations de responsabilité susmentionnées ne s'appliquent pas en cas d'atteinte à la vie, à l'intégrité physique ou à la santé, en cas de défaut après la prise en charge de garanties sur la qualité d'un produit et en cas de défauts dissimulés de façon dolosive. La responsabilité selon la loi sur la responsabilité du fait des produits n'est pas affectée. Dans la mesure où la responsabilité de l'organisateur est exclue ou limitée, cela s'applique également à la responsabilité personnelle des employés, des représentants et des auxiliaires d'exécution de l'organisateur.

## **6. Informations sur la protection des données**

Pour participer à l'action, il est nécessaire de fournir des données personnelles. Le participant assure que les données personnelles qu'il a fournies, notamment son prénom, son nom et son adresse e-mail, sont véridiques et exactes. Pour la demande et l'enregistrement d'une carte de fidélité, nous avons besoin de votre civilité, nom, prénom, date de naissance, type de client (privé ou professionnel), le cas échéant société (pour les professionnels), adresse, pays, numéro de téléphone et adresse e-mail. Nous enregistrons également votre marché et votre chiffre d'affaires afin d'enregistrer vos transactions et de vous verser le bonus. Par ailleurs, vos données sont traitées par un tiers mandaté exclusivement pour l'envoi du code de coupon.

La base juridique de ce traitement est l'article 6, paragraphe 1, point b), du RGPD.

Au sein des marchés spécialisés Globus, vos données sont transmises aux services (p. ex. les services spécialisés respectifs) qui en ont besoin pour remplir nos obligations contractuelles et légales.

Vos données sont supprimées dès que vous résiliez votre carte de fidélité.

Les participants peuvent obtenir de plus amples informations sur le traitement des données personnelles à l'adresse [suivante : https://www.globusbaumarkt.de/datenschutz](https://www.globusbaumarkt.de/datenschutz)

## **7. Dispositions finales**

Si certaines dispositions des conditions de participation sont ou deviennent invalides, la validité des autres conditions de participation n'est pas affectée.